

**MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2023**

# **MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY**

## **ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2023**

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
État des résultats	7
État de l'évolution de l'actif net	8
Bilan	9 - 10
État des flux de trésorerie	11 - 12
Notes complémentaires	13 - 19

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
Maison de Soins Palliatifs du Saguenay

### *Opinion avec réserve*

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'organisme Maison de Soins Palliatifs du Saguenay (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de mon rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de dons et d'activités auprès du public pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des dons reçus et des produits d'activités, de l'excédent des charges sur les produits, de l'actif et des actifs nets..

---

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit avec réserve.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

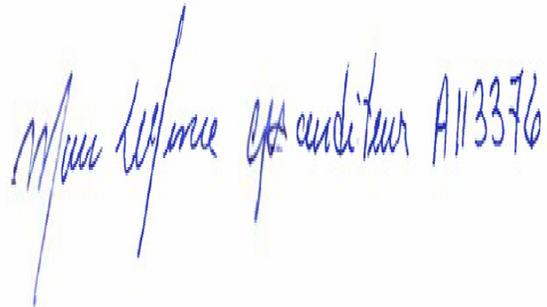
Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
  - j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
  - j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
  - je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
  - j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
-

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.



M. Jean Gagnon CPA auditeur A113376

Chicoutimi (Québec)  
Le 30 mai 2023

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A113376

---

**MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY****ÉTAT DES RÉSULTATS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>REVENUS</b>		
APPORTS PROVINCIAUX		
Subvention - Contribution financière CIUSSS	1 341 647 \$	945 160 \$
Service Québec	2 083	15 059
Subvention - Investissement Québec	50 000	50 000
APPORTS FÉDÉRAUX		
Subvention Salariale d'Urgence du Canada et pour le Loyer	-	276 254
AUTRES SOURCES DE REVENUS		
Dons de la communauté	160 703	308 588
Salons funéraires	110 618	56 586
Cafétéria	41 091	25 705
Levée de fonds (note 12)	165 597	112 276
Autres	13 423	60 528
Revenus d'intérêts	2 283	2 109
Amortissement des revenus reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>84 277</u>	<u>79 595</u>
	..... <u>1 971 722</u>	..... <u>1 931 860</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	1 391 614	1 152 392
Frais de formation	6 980	5 291
Nourriture	35 552	29 772
Fournitures médicales	10 931	17 073
Fournitures diverses	2 154	2 659
Taxes, licences et permis	31 400	29 567
Assurances	13 174	13 030
Entretien et réparations	36 690	41 554
Énergie	59 311	69 997
Télécommunications	11 731	16 538
Dépenses de bureau	20 715	15 849
Honoraires professionnels	11 749	19 639
Représentation, déplacements	2 506	1 385
Levée de fonds	13 577	8 314
Publicité - remerciements	616	542
Intérêts, frais de paie et frais bancaires	11 640	13 465
Intérêts sur la dette à long terme	49 537	51 279
Frais pour événements spéciaux	<u>2 400</u>	<u>-</u>
	..... <u>1 712 277</u>	..... <u>1 488 346</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>	259 445	443 514
<b>AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS</b>	<u>220 542</u>	<u>228 622</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>38 903</u></u> \$	<u><u>214 892</u></u> \$

**MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY**  
**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

			<b>2023</b>	<b>2022</b>
	<b>Fonds investis en immobilisa tion</b>	<b>Fonds non affectés</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	<u>                    </u>	<u>                    </u>	<u>                    </u>	<u>                    </u>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	1 046 867 \$	409 540 \$	1 456 407 \$	1 241 515 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(83 765)	122 668	38 903	214 892
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS	<u>317 575</u>	<u>(317 575)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><u>1 280 677</u></u> \$	<u><u>214 633</u></u> \$	<u><u>1 495 310</u></u> \$	<u><u>1 456 407</u></u> \$

**MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY****BILAN****31 MARS 2023**

---

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	401 048 \$	692 769 \$
Débiteurs	5 550	5 550
Taxes à la consommation	<u>7 157</u>	<u>7 915</u>
	413 755	706 234
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 3)</b>	4 610 885	4 793 529
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS (note 4)</b>	<u>100 000</u>	<u>102 500</u>
	<u>5 124 640 \$</u>	<u>5 602 263 \$</u>

**MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY****BILAN****31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 6)	138 622 \$	83 377 \$
Revenu perçu d'avance	20 500	-
Subvention à rembourser	-	213 317
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 9)	<u>220 415</u>	<u>174 787</u>
	379 537	471 481
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2 100 464	2 029 091
<b>SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)</b>	50 000	100 000
<b>DETTE À LONG TERME (note 9)</b>	<u>1 099 329</u>	<u>1 545 284</u>
	... 3 629 330	... 4 145 856
<b>ACTIF NET</b>		
<b>ACTIF NET INVESTIS EN IMMOBILISATIONS</b>	1 280 677	1 046 867
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉS</b>	<u>214 633</u>	<u>409 540</u>
	... 1 495 310	... 1 456 407
	<u>5 124 640</u> \$	<u>5 602 263</u> \$

**Pour le conseil d'administration,**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY**  
**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	38 903 \$	214 892 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	218 042	226 122
Amortissement des apports reportés afférent aux immobilisations corporelles	(50 000)	(50 000)
Amortissement des frais reportés	2 500	2 500
Amortissement des revenus reportés afférent aux immobilisations corporelles	<u>(84 277)</u>	<u>(79 595)</u>
	125 168	313 919
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 11)	<u>(136 814)</u>	<u>(348 577)</u>
	.....(11 646)	.....(34 658)
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(35 398)	(52 994)
Apport à recevoir	<u>-</u>	<u>50 000</u>
	.....(35 398)	.....(2 994)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement de la dette à long terme	(400 327)	(399 601)
Apports reportés	<u>155 650</u>	<u>237 624</u>
	.....(244 677)	.....(161 977)
Solde à reporter	(291 721) \$	(199 629) \$

**MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY**

**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

---

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde reporté	(291 721) \$	(199 629) \$
<b>Diminution de l'encaisse</b>	(291 721)	(199 629)
<b>Encaisse au début</b>	<u>692 769</u>	<u>892 398</u>
<b>Encaisse à la fin</b>	<u>401 048</u> \$	<u>692 769</u> \$
 <b>CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	<u>401 048</u> \$	<u>692 769</u> \$

**1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'Organisme, « La Maison de Soins Palliatifs du Saguenay inc. », est constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec (L.R.Q., chap. C-38). Il administre une maison d'hébergement pour les malades atteints d'une maladie chronique terminale. Il est reconnu comme un organisme de charité et est exempt d'impôts sur le revenu.

**2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

*Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

*Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des taxes à la consommation à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs et de la dette à long terme..

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**

### **CONSTATATION DES PRODUITS**

Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placements affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits provenant de la campagne de financement, de la vente de cartes de membres et des subventions sont constatés lorsqu'il existe une preuve suffisante qu'une entente est survenue et qu'il n'y a aucune incertitude quant à leur acceptation, que le montant de la transaction est fixé ou mesurable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

### **CONSTATATION DES PROMESSES DE DON**

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'Organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

### **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Bâtisse	5 %
Mobilier et équipement	20 %
Matériel informatique	30 %
Remise	5 %
Amélioration du terrain	8 %

### **DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

# MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

---

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

#### TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

#### IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Étant un organisme sans but lucratif, l'organisme ne pourvoit à aucun impôt sur les bénéfices.

### 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Bâtisse	5 508 650 \$	1 040 485 \$	4 468 165 \$	4 654 339 \$
Amélioration du terrain	10 560	593	9 967	-
Mobilier et équipement	395 486	271 774	123 712	128 907
Matériel informatique	25 571	17 408	8 163	9 359
Remise	1 100	222	878	924
	<u>5 941 367 \$</u>	<u>1 330 482 \$</u>	<u>4 610 885 \$</u>	<u>4 793 529 \$</u>

# MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

---

### 4. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIFS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Frais financiers	- \$	2 500 \$
Apport à recevoir - Investissement Québec	<u>100 000</u>	<u>100 000</u>
	<u>100 000</u> \$	<u>102 500</u> \$

Les frais financiers sont liés à l'emprunt contracté lors de la construction de la bâtisse. Ceux-ci sont amortis linéairement sur 5 ans.

### 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire de 6,70 %, est garanti par un lien sur l'universalité des créances et le cautionnement d'Investissement Québec. La marge de crédit autorisée est de 250 000 \$ et est renouvelable annuellement. Au 31 mars 2023, le solde inutilisé est de 250 000 \$.

### 6. CRÉDITEURS

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs	33 577 \$	3 000 \$
Salaires à payer	23 571	19 101
Vacances à payer	77 351	58 183
Sommes à remettre à l'État	<u>4 123</u>	<u>3 093</u>
	<u>138 622</u> \$	<u>83 377</u> \$

### 7. REVENUS REPORTÉS AFFÉRENT AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	2 029 091 \$	1 871 062 \$
Ajout de collecte de fonds	155 650	237 624
Amortissement de l'exercice	<u>(84 277)</u>	<u>(79 595)</u>
	<u>2 100 464</u> \$	<u>2 029 091</u> \$

**MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY****NOTES COMPLÉMENTAIRES****31 MARS 2023**

---

**8. SUBVENTION REPORTÉE AFFÉRENTE AUX IMMOBILISATIONS  
CORPORELLES**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début	100 000 \$	200 000 \$
Montant amorti dans les résultats	<u>(50 000)</u>	<u>(50 000)</u>
Solde à la fin	<u>50 000 \$</u>	<u>100 000 \$</u>

**9. DETTE À LONG TERME**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Emprunt au taux de 3.85 %, remboursable par versements mensuels de 16 335 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur l'universalité des biens mobiliers et immobiliers, présents et futurs, et par le cautionnement d'Investissement Québec, renouvelable le 13 décembre 2024 et échéant le 31 décembre 2024.	1 044 356 \$	1 406 835 \$
Emprunt, sans intérêt, au taux des obligations du Québec à compter d'août 2023, remboursable à partir de septembre 2021 par versements mensuels de 2 500 \$ et des versements annuels équivalents de 2,5 % des fonds générés, capital seulement, échéant en 2028.	235 388	273 236
Emprunt, d'un capital restant dû de 40 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 (1)	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	1 319 744	1 720 071
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<u>220 415</u>	<u>174 787</u>
	<u>1 099 329 \$</u>	<u>1 545 284 \$</u>

(1) Au cours de l'exercice 2020, la société a obtenu un emprunt de 60 000 \$ dans le cadre du programme gouvernemental Compte d'Urgence pour les Entreprises et O.S.B.L. Canadiennes . Si la société rembourse 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, le solde de 20 000 \$ fera l'objet d'une radiation. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et sera remboursable par 36 versements mensuels, capital et intérêts, le 31 décembre 2026. Étant raisonnablement certaine de rembourser 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023, la société a constaté 20 000 \$ au résultat net au moment de l'octroi de l'emprunt à titre d'aide fédérale, présentée sous la rubrique Produits.

**9. DETTE À LONG TERME (SUITE)**

Les versements en capital estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024	220 415 \$
2025	186 262
2026	192 336
2027	198 646
2028	205 201
Autres	<u>316 884</u>
	<u><u>1 319 744</u></u> \$

**10. INSTRUMENTS FINANCIERS**

**RISQUES FINANCIERS**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2023 sont détaillés ci-après.

**RISQUE DE CRÉDIT**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

**RISQUE DE LIQUIDITÉ**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses créditeurs.

**RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

# MAISON DE SOINS PALLIATIFS DU SAGUENAY

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

---

### 10. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

#### RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

### 11. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Taxes à la consommation	758 \$	39 791 \$
Subvention à recevoir	-	23 650
Créditeurs	55 245	(442 380)
Revenu perçu d'avance	20 500	-
Subvention à rembourser	<u>(213 317)</u>	<u>30 362</u>
	<u>(136 814) \$</u>	<u>(348 577) \$</u>

### 12. LEVÉE DE FONDS (REVENUS)

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dîner homard	119 052 \$	94 499 \$
Souper bénéfice	7 450	17 442
Brunch bénéfice	10 715	-
Activités ponctuelles	24 459	-
Autres levées de fonds	<u>3 921</u>	<u>335</u>
	<u>165 597 \$</u>	<u>112 276 \$</u>